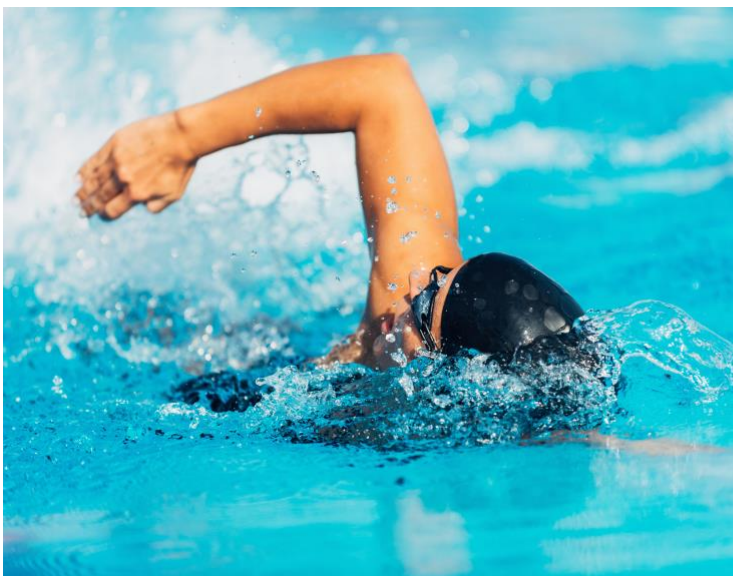


ACADEMIE  
BASQUE  
DU SPORT



# BPJEPS AAN

(Activités Aquatiques et de la Natation)

## Le diplôme -Le métier

Le BPJEPS AAN est un diplôme d'Etat de niveau IV (BAC), délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ce diplôme permet d'exercer en tant que maître-nageur sauveteur avec une double compétence en enseignement et surveillance.

Le Maître-nageur diplômé peut donner des cours particuliers, animer des activités dans les diverses activités aquatiques et de la natation, concevoir des projets pédagogiques ou gérer un poste de secours

## Employeurs potentiels

- Les centres aquatiques publics ou privés
- Les centres de remise en forme
- Les collectivités territoriales
- Activité libérale auprès d'une clientèle de particuliers

## La Formation

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Pas de niveau scolaire minimum requis
- Être âgé de 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Être titulaire du PSE1 révisé ou diplôme équivalent (BNS mention réanimation, l'AFCCPSAM, le CFAPSE) en cours de validité
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Aquatiques datant de moins de moins de 3 mois le jour des tests
- Être titulaire du BNSSA à jour du maintien des acquis
- Avoir validé les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

### TEP

- 800 m nage libre en moins de 16 minutes

Les TEP sont communs à tous les organismes de formation, la date et le détail de ces tests sont disponibles sur le site de la DRJSCS : [nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.drjscs.gouv.fr)

### EPREUVES DE SELECTION

#### **Épreuves pratiques et techniques :**

- 200 m 4 nages dans le respect des techniques de nages

#### **Épreuves théoriques :**

- Entretien de motivation avec un jury (durée 20/30 minutes)
- Épreuve écrite (durée 1h) cette épreuve permet, à partir d'un sujet général sur les pratiques sportives, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expressions écrite de réflexion et d'analyse

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation BPJEPS AAN est en 4 UC . Elle peut s'effectuer en parcours complet ou avec des allègements si le stagiaire possède des dispenses et équivalences . Le parcours de formation est établi lors du positionnement .

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 Conduire une séance , un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation
- UC4 Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage .

L'Académie Basque du Sport propose dans le temps de formation une formation de formateur en secourisme en partenariat avec le Biarritz Sauvetage Côtier .

- Module 1 : Formation PSE2
- Module 2 : Formation SSAL
- Module 3 Pédagogie initiale commune de formateur et Pédagogie Appliquée à l'emploi de formateur en premier secours civique

## METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est basée sur l'alternance entre des périodes de cours en face à face pédagogique et des périodes de stages en entreprise .

Les méthodes pédagogiques mise en œuvre sont :

- L'alternance entre les enseignements théoriques et les enseignements pratiques des différentes activités
- Les mises en situation professionnelle
- L'observation des pratiques professionnelles
- Les méthodes didactiques ou interrogatives

## PROCESSUS DE CERTIFICATION

Pour obtenir le BPJEPS AAN le candidat doit se présenter aux certifications des 4 UC

S'il bénéficie d'un allègement il ne se présentera qu'aux UC manquantes pour l'obtention du diplôme

- **Certification UC1 et UC2**  
Présentation orale d'un projet d'animation mis en œuvre dans sa structure de stage  
Production d'un dossier écrit et d'un support informatique de présentation auprès du jury
- **Certification UC3**  
Conduite en sécurité , devant un jury de professionnels , d'une séance d'apprentissage de la natation . Entretien avec le jury portant sur la conception , la réalisation et l'évaluation de la séance
- **Certification UC4**  
Cette certification est constituée de 3 épreuves :  
Une démonstration d'aisance aquatique  
Mise en situation complète d'une action de secours  
Epreuve écrite portant sur les règles d'hygiène et de sécurité et sur la réglementation des Activités Aquatiques et de la Natation

En cas d'échec à une plusieurs certifications possibilité d'effectuer un rattrapage

A l'issue des certifications un jury plénier de la DRJSCS ( Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports ) valide ou non l'acquisition des UC par les candidats .

La liste des reçus est publiée par la DRJSCS .

Un diplôme officiel est envoyé aux reçus par les instances ministérielles .

## CALENDRIER DE FORMATION

- Durée de la formation : 9 mois (du mois d'octobre 2020 au mois de juin 2021)
- Ouverture des inscriptions : à partir du mois de mars 2020
- Formation en alternance : 21 H en OF 14 H en stage

## COÛT DE LA FORMATION

- Frais pédagogiques : 5700 €
- Frais d'inscription : 50 €
- Adhésion à l'association : 5 €
- Possibilités de financements :
  - PRF ( Plan Régional de Formation )
  - CPF de transition
  - Pôle emploi / Mission Locale à voir avec le conseiller
  - OPCO à voir avec l'employeur

## CONTACT

Responsable de Formation : NICOLAS MOLINIÉ

- Tel : 05 59 01 30 88
- Mail : nicolasmolinie@academiebasquedusport.fr

## PARTENAIRES

